



DEMANDE D'INSCRIPTION AU **S.K.N.** - **2021/2022**

FICHE IDENTITE

L'ADHERENT

Nom :

Prénom :

Date de Naissance :

SON ADRESSE :

N°

Rue

Code postal -
Commune

CONTACTS :

Mobile 1

Mobile 2
(le cas échéant)

Email

Je possède un passeport sportif *

(*obligatoire en compétition officielle et pour homologuer les grades fédéraux)

OUI

NON

Si OUI, sa date d'expiration est :

NB :

- (1) Le certificat médical d'aptitude à la pratique du Karaté est exigé dès le premier cours !
- (2) Le cas échéant, pour les compétiteurs, le passeport sportif doit obligatoirement être visé par le médecin.



DEMANDE D'INSCRIPTION AU **S.K.N.** - **2021/2022**

INFORMATIONS MÉDICALES* :

Nom :

Prénom :

Date de Naissance :

État médical particulier :

Groupe Sanguin :

J'autorise les responsables et l'encadrement du S.K.N. à prendre toutes les mesures médicales reconnues nécessaires en cas d'urgence, dont je m'engage à prendre en charge les dépenses pharmaceutiques ou médicales, et autres frais.

Les accidents, même bénins, doivent être déclarés le jour même, les déclarations tardives ne pourront faire l'objet d'une déclaration de sinistre a posteriori.

Le S.K.N. décline toute responsabilité lors du port de lentilles et/ou de lunettes non adaptées à la pratique.

M. / Mme

Lu et approuvé le

Signature

*Informations transmises aux professeurs assurant les cours, elles permettent d'assurer la pratique en toute sécurité



DEMANDE D'INSCRIPTION AU **S.K.N.** - 2021/2022

LE REGLEMENT INTERIEUR

LES PARENTS, POUR LES ENFANTS MINEURS

- Je soussigné, responsable légal de l'enfant, l'autorise à participer aux cours, aux manifestations sportives et à être transporté pour les déplacements.
- Je m'engage à être présent au DOJO au début et à la fin du cours afin de déposer et récupérer mon enfant. Le S.K.N. décline toute responsabilité si votre enfant quitte seul le DOJO.

SÉCURITÉ DU PRATIQUANT

- Les ongles sont coupés courts, le KARATE GI (Kimono) est propre, l'hygiène corporelle est parfaite et une tenue correcte est exigée sur le TATAMI
- Les bracelets, montres, pendentifs, bagues, boucles d'oreilles sont interdits pendant la pratique
- Il faut prévoir suffisamment d'eau pour s'hydrater pendant les cours.

COMPORTEMENT DU PRATIQUANT

- Les retards et les absences non justifiés, répétés ou un comportement nuisant à la bonne marche des cours seront sanctionnés par le professeur ou un responsable de l'association.
- En cas de perturbation du cours, le pratiquant sera mis à l'écart pour le reste du cours. Selon la gravité des actes, une procédure disciplinaire d'exclusion de l'association prévue dans les statuts pourra être engagée par le bureau directeur
- Le pratiquant de KARATE, **quel que soit son niveau**, est associé à l'image de l'art qu'il pratique. Il s'engage à en respecter les valeurs lors de la pratique au DOJO, mais également dans tous les aspects de sa vie quotidienne. La 1^{ère} leçon, et la plus importante, du KARATE est :

空手道は礼に始まり礼に終る事を忘るな

(Karatedo wa rei ni hajimari, rei ni owaru koto wo wasuru na)

« N'oubliez jamais que le karaté commence et s'achève par le respect »

DROIT À L'IMAGE

- L'adhérent, ou son représentant légal, autorise l'utilisation de son image par le club, quel que soit le support ou média

M. / Mme

Lu et approuvé le

Signature



DEMANDE D'INSCRIPTION AU **S.K.N.** - 2021/2022

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

REGLEMENT GENERAL POUR LA PROTECTION DES DONNEES

L'ensemble des informations récoltées dans cette la demande d'inscription sera géré informatiquement, vous disposez d'un droit de regard et de modification des informations stockées. Nous utiliserons ces informations pour

- Gérer un fichier des adhérents de la saison grâce auquel nous communiquons certaines actualités du club, par email ou téléphone.
- Gérer les inscriptions aux évènements auxquels vous participerez (stages, compétitions, passages de grades, formations...)
- Gérer un fichier des grades comportant la date de l'acquisition de vos grades et l'historique de vos adhésions au S.K.N.

Nous ne communiquons pas les informations à des tiers.

CRISE SANITAIRE

- Les mesures gouvernementales nous imposent la mise en œuvre du contrôle du pass sanitaire pour nos activités.
- Le port du masque n'est pas obligatoire pendant la pratique
- Le port du masque est obligatoire pour le public (autorisé sous réserve de la présentation du pass sanitaire)
- Du gel hydroalcoolique est à disposition dans la salle, il est plus que conseillé de l'utiliser à volonté, et à chaque montée et descente de la zone de pratique
- L'application des gestes barrières est également indiquée aux abords de la zone de pratique.

MATÉRIEL NÉCESSAIRE

Pour la pratique au DOJO

- Un KARATE GI Blanc, une ceinture (OBI) selon le grade, une coquille pour les hommes ou coques de protection pour les femmes, Mitaines bleues ou rouges pour tous pour les cours KUMITE

Pour la compétition

- Le protège-dents, les protèges pieds, et protèges tibias personnels sont obligatoires
- Le plastron et le casque (bleu ET rouge) sont également obligatoires – ils peuvent être prêtés par le club, sur demande et sous la responsabilité de l'emprunteur

DROITS ET DEVOIRS DE L'ADHERENT

D'après nos statuts, l'adhésion à l'association S.K.N. implique le règlement de la cotisation annuelle, et la souscription de la licence sportive auprès de la FFKaraté

La participation aux assemblées générales ordinaires et électives, vous permet de faire valoir vos droits en tant qu'adhérent. Si elle ne peut pas être rendue obligatoire, elle est néanmoins fortement conseillée pour garantir une gestion démocratique et transparente de l'association.

M. / Mme

Lu et approuvé le

Signature



DEMANDE D'INSCRIPTION AU **S.K.N.** - **2021/2022**

LE REGLEMENT INTERIEUR

LES PARENTS, POUR LES ENFANTS MINEURS

- Je soussigné, responsable légal de l'enfant, l'autorise à participer aux cours, aux manifestations sportives et aux compétitions et, le cas échéant, à être transporté pour les déplacements.
- Je m'engage à être présent à l'intérieur du dojo au début et à la fin du cours afin de déposer et récupérer mon enfant. Le club décline toute responsabilité si votre enfant quitte seul le DOJO.

SÉCURITÉ DU PRATIQUANT

- Les ongles sont coupés courts, le KARATE GI (Kimono) est propre, l'hygiène corporelle est parfaite et une tenue correcte est exigée sur le TATAMI
- Les bracelets, montres, pendentifs, bagues, boucles d'oreilles sont interdits pendant la pratique
- Il est fortement conseillé de prévoir suffisamment d'eau pour s'hydrater correctement pendant les cours.

COMPORTEMENT DU PRATIQUANT

- Les retards et les absences non justifiés, répétés ou un comportement nuisant à la bonne marche des cours seront sanctionnés par le professeur ou un responsable de l'association.
- En cas de perturbation pendant le cours, le pratiquant sera systématiquement mis à l'écart pour le reste du cours. Selon la gravité des actes, une procédure disciplinaire d'exclusion de l'association prévue dans les statuts pourra être engagée par le bureau directeur de l'association
- Le pratiquant de KARATE, quel que soit son niveau, est automatiquement associé à l'image de l'art qu'il pratique. Il doit s'engager à en respecter les valeurs lors de la pratique au DOJO, mais également dans tous les aspects de sa vie quotidienne. La 1^{ère} leçon, et la plus importante, du KARATE est :

空手道は礼に始まり礼に終る事を忘るな

(Karatedo wa rei ni hajimari, rei ni owaru koto wo wasuru na)

« N'oubliez jamais que le karaté commence et s'achève par le respect »

DROIT À L'IMAGE

- L'adhérent, ou son représentant légal, autorise l'utilisation de son image par le club, quel que soit le support ou média



DEMANDE D'INSCRIPTION AU **S.K.N.** - **2021/2022**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

REGLEMENT GENERAL POUR LA PROTECTION DES DONNEES

L'ensemble des informations récoltées dans cette la demande d'inscription sera géré informatiquement, vous disposez d'un droit de regard et de modification des informations stockées.

Nous utiliserons ces informations pour

- Gérer un fichier des adhérents de la saison grâce auquel nous communiquons certaines actualités du club, par email ou téléphone.
- Gérer les inscriptions aux évènements auxquels vous participerez (stages, compétitions, passages de grades, formations...)
- Gérer un fichier des grades comportant la date de l'acquisition de vos grades et l'historique de vos adhésions au S.K.N.

Nous ne communiquons pas les informations à des tiers.

CRISE SANITAIRE

- Les mesures gouvernementales nous imposent la mise en œuvre du contrôle du pass sanitaire pour nos activités.
- Le port du masque n'est pas obligatoire pendant la pratique
- Le port du masque est obligatoire pour le public (autorisé sous réserve de la présentation du pass sanitaire)
- Du gel hydroalcoolique est à disposition dans la salle, il est plus que conseillé de l'utiliser à volonté, et à chaque montée et descente de la zone de pratique
- L'application des gestes barrières est également indiquée aux abords de la zone de pratique.

MATÉRIEL NÉCESSAIRE

Pour la pratique au DOJO

- Un KARATE GI Blanc, une ceinture (OBI) selon le grade, une coquille pour les hommes ou coques de protection pour les femmes, Mitaines bleues ou rouges pour tous pour les cours KUMITE

Pour la compétition

- Le protège-dents, les protèges pieds, et protèges tibias personnels sont obligatoires
- Le plastron et le casque (bleu ET rouge) sont également obligatoires – ils peuvent être prêtés par le club, sur demande et sous la responsabilité de l'emprunteur

DROITS ET DEVOIRS DE L'ADHERENT

D'après nos statuts, l'adhésion à l'association S.K.N. implique le règlement de la cotisation annuelle, et la souscription de la licence sportive auprès de la FFKaraté

La participation aux assemblées générales ordinaires et électives, vous permet de faire valoir vos droits en tant qu'adhérent. Si elle ne peut pas être rendue obligatoire, elle est néanmoins fortement conseillée pour garantir une gestion démocratique et transparente de l'association.